

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFECOIS  
SEANCE DU 13 JANVIER 2021**

Séance n°1 du 13 janvier 2021

Délibération n° 2021.1301.05

Objet : demande de subvention au titre du Contrat Local de Santé.

40 délégués

Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 36

Nombre d'excusés avec pouvoir : 1

Nombre d'excusés :

Nombre d'absents : 3

Le treize janvier deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le trois décembre deux mille vingt, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : M. Thierry BASTIER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE**

**Etaient présents** : M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – M. BONNET Franck – M. DE LUSTRAC Jean-Marc - Mme FOURÉ Brigitte – Mme MANDIN Frédérique - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - M. VIDAL Laurent – M. RAINETEAU Jean – Mme LAMAZIERE Véronique – M. TESSIER Jean-Luc – M. ZULIAN Jean-Louis - M. PANTIER Jean-Marie - Mme ROCHE Nadine – Mme BAUDRILLART Agnès – M. GUYON Jean-Guy.

**Etait excusé avec pouvoir** : M. COMBAUD Renaud.

**Etaient absents** : M. HAMON Jérémy – Mme TEILLET Anne - Mme BERNARD Dominique

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE**

**Etaient présents** : M. JOURDAN Pascal Olivier – M. BASTIER Thierry – M. DUPUIS José – M. MATHIEU Xavier – M. POUX Pierre – M. GEOFFROY Fabrice – Mme MOREAU Carole – M. THOMAS Jean-Claude – M. THOMAS Hubert – Mme ROLLIN Lydie – Mme DELAHAYE-GABRIEL Pascale – M. JOBIT Jean-François – Mme REMY Catherine – M. FORT Jean-Paul – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette – Mme CREMOUX Christine – Mme GUILLONNEAU Séverine – Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. SEGUINAR Claudy – M. BŒUF Pascal.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ :**

Monsieur le Président rappelle que l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine s'engage sur un maintien de ses dotations financières concernant le poste de coordonnateur de Contrat Local de Santé avec la signature du CLS 2<sup>ème</sup> génération 2019-2022. L'ingénierie dédiée à ce projet est indispensable pour la bonne coordination de cet outil au service de la population.

Le Président propose aux élu(e)s de demander une subvention d'un montant de 15 000 € pour financer une partie du poste du chargé de mission qui coordonne cet outil.

Après avoir pris connaissance de ces informations, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le président à solliciter la subvention de 15 000 € au titre du Contrat Local de Santé pour le financement du poste de chargé de mission coordinateur du Contrat Local de Santé ;

AR PREFECTURE

016-200050094-20210113-DEL2021130105-DE  
Reçu le 19/01/2021

- **AUTORISE** le président à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Les crédits correspondants au coût du poste de coordinateur du Contrat Local de Santé seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Pour copie conforme

Le Président

